

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1954

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Jeudi 26 août 1954. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La Commission a nommé M. de Pontbriand, rapporteur de la proposition de loi (n° 521, année 1954) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 9 et 11 de la loi du 3 mai 1844, modifiée, sur la police de la chasse, en vue d'assurer la protection du gibier et de sanctionner la divagation des chiens.

Puis elle a entendu le rapport de M. Monsarrat, sur la proposition de loi (n° 486, année 1954) adoptée par l'Assemblée Nationale,

tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, relatives au régime de l'allocation de vieillesse agricole.

Après une large discussion et sous réserve de quelques modifications, le texte de l'Assemblée Nationale a été adopté.

La commission ayant décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 548, année 1954), relatif à l'aménagement de la Durance, renvoyé à la commission de la production industrielle, a chargé M. de Bardonnèche d'étudier les incidences agricoles de ce texte.

BOISSONS

Judi 26 août 1954. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — M. Péridier a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 474, année 1954) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la protection du titre d'œnologie.

L'examen du rapport pour avis de M. Brettes sur le projet de loi (n° 415, année 1954) tendant à modifier la loi n° 50-960 du 8 août 1950, relative à l'aide financière apportée aux agriculteurs victimes de calamités publiques, a été renvoyé jusqu'au dépôt du rapport au fonds de la commission des finances.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 31 août 1954. — *Présidence de M. Alric, président d'âge.* — La commission, convoquée d'urgence, a adopté sans modification :

a) le projet de loi (n° 519, année 1954) portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels n'appartenant pas à l'armée active ;

b) le projet de loi (n° 562, année 1954) fixant les contingents annuels de décorations de la Légion d'honneur et de la Médaille

militaire avec traitement à attribuer aux personnels militaires de l'armée active, des services de la France d'outre-mer et des services pénitentiaires coloniaux.

M. Alric a été désigné comme rapporteur. Il a été décidé de demander la discussion immédiate de ces deux projets.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 1^{er} septembre 1954. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a désigné M. Jean Bertaud, rapporteur de la proposition de loi (n° 545, année 1954) tendant à régler la profession de professeur de judo et de jiu-jitsu et l'ouverture de salles destinées à l'enseignement de ces sports de combat.

M. Charles Morel, qui avait été désigné comme délégué à la mission d'enquête sur la situation scolaire à Madagascar et à La Réunion, s'est désisté en faveur de M. Delrieu.

FINANCES

Jedi 26 août 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a étudié pour avis les conclusions de la commission des transports sur le projet de loi (n° 540, année 1954) portant statut des autoroutes. Après avoir entendu les observations de M. Lamarque, rapporteur pour avis, et de M. Pinton, rapporteur au fond, un débat s'est instauré sur le principe du droit de péage institué par l'article 3 *bis* au profit des concessionnaires d'autoroutes. MM. Boudet, Courrière, Litaise, Pellenc rapporteur général, et Roubert président, ont fait de graves réserves sur les dispositions du projet de loi qui leur ont paru d'une part, porter atteinte à la notion d'Etat et être de nature à rompre l'unité du réseau routier national et ce, non sans inconvénients pratiques et, d'autre part, n'être en tout cas justifiées que dans la mesure où l'intégralité des sommes affectées au fonds d'investissement routier par la loi du 30 décembre 1951 seraient

effectivement employées conformément à leur destination. Inversement, MM. Armengaud, Aubert président de la commission des transports, Coudé du Foresto, Pinton, Lieutaud, ont fait valoir que le système des péages existait dans de nombreux pays modernes et que, sous réserve de certaines modalités, son institution en France serait le seul moyen de réaliser certains travaux trop coûteux pour être supportés par le budget général.

Finalement, la commission a adopté l'article premier en en supprimant le dernier membre de phrase : « soit d'un décret spécial s'il s'agit d'une voie préexistante ».

A l'article 3, afin de sauvegarder les droits des riverains, elle a adopté un amendement de M. Lieutaud tendant à compléter la première phrase de l'article par les mots : « sans que l'établissement des autoroutes puisse avoir pour conséquence l'enclavement de ces propriétés ».

La prise en considération du texte de l'Assemblée Nationale pour l'article 3 *bis* a été refusée à mains levées, par 8 voix contre 1.

A l'article 3 *bis* ; il a été décidé que le système des concessions et de péages prévu par ce texte ne pourrait être appliqué qu'en vertu d'une loi. L'article 3 *bis* ainsi modifié, a été adopté à mains levées, par 7 voix contre 4. C'est par 9 voix contre 4, à mains levées, que la commission a décidé d'émettre un avis favorable à l'ensemble du projet.

Sur le rapport pour avis de M. Courrière, la commission a émis un avis favorable aux conclusions de la commission de la production industrielle sur le projet de loi (n° 520, année 1954) modifiant certaines dispositions du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la Sécurité sociale dans les mines. Elle a cependant chargé son rapporteur de faire des réserves sur le financement du projet.

M. Courrière a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 415, année 1954) tendant à modifier la loi n° 50-960 du 8 août 1950 relative à l'aide financière apportée aux agriculteurs victimes de calamités publiques, en remplacement de M. de Montalembert.

Mardi 31 août 1954. — *Présidence de M. A. Debû-Bridel, secrétaire, et de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté sur le rapport de M. Courrière :

1° Le projet de loi (n° 466, année 1954) portant ouverture de crédits pour le voyage du Président de la République aux Pays-Bas ;

2° Le projet de loi (n° 415, année 1954) tendant à modifier la loi n° 50-960 du 8 août 1953 relative à l'aide financière apportée aux agriculteurs victimes de calamités publiques.

En outre, elle a donné un avis favorable à un projet de décret portant transfert de crédits au sein du budget de la Défense nationale et des forces armées (section Air) qui lui était soumis en application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 54-364 du 2 avril 1954.

Mercredi 1^{er} septembre 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu un rapport, présenté par M. Armengaud, sur les mesures propres à stimuler le commerce extérieur. Un débat s'est instauré auquel ont pris part, notamment, MM. Alric, Coudé du Foresto, Lieutaud, Litaïse, Roubert président et Walker. Le dépôt d'une proposition de résolution au nom des membres de la commission qui accepteraient d'en être signataires a été décidé.

M. Armengaud a, ensuite, commenté son rapport sur certaines réformes de structure intéressant les entreprises importantes ayant un champ d'activité international.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 1^{er} septembre 1954. — *Présidence de M. Durand-Réville, vice-président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Durand-Réville favorables au vote de la proposition de résolution (n° 458, année 1954) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à envisager une participation financière de l'Etat à l'érection du monument qui doit être élevé à Brazzaville à la mémoire de Félix Eboué.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mardi 24 août 1954. — *Présidence de M. Muscatelli, président.*

— La commission a adopté le rapport de M. Delrieu sur le projet de loi (n° 407, année 1954) tendant à modifier le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Pic sur le projet de loi (n° 409, année 1954) tendant à fixer l'époque des élections pour la reconstitution du Conseil général de la Guadeloupe dissous par décret du 24 décembre 1953.

Elle a adopté les propositions de son rapporteur, tendant à rédiger de la façon suivante les deux articles du projet de loi :

Article premier.

Les élections auxquelles il devra être procédé dans le département de la Guadeloupe pour le remplacement du Conseil général dissous par décret du 24 décembre 1953 auront lieu le 10 octobre 1954.

Un second tour de scrutin aura lieu le dimanche suivant dans les cantons où il devra y être procédé.

Article 2.

Les Conseillers généraux soumis au premier renouvellement resteront en fonction jusqu'à l'ouverture de la session de printemps 1958 et seront renouvelés en avril 1958.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

L'examen du rapport de M. Soldani, sur la proposition de loi (n° 411, année 1954) relative à la titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat, a été reporté à une séance ultérieure.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 26 août 1954. — *Présidence de M. Bousch, président.* —

La commission a désigné M. Vanrullen comme rapporteur du projet de loi (n° 520, année 1954) modifiant certaines dispositions du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

Ce dernier a présenté immédiatement son rapport et, après avoir indiqué que le taux de majoration de 10 % des pensions de retraite et d'invalidité du régime de Sécurité sociale dans les mines lui paraissait insuffisant, a toutefois demandé à la commission d'adopter le projet dans le texte même voté par l'Assemblée Nationale afin que les ouvriers mineurs voient leurs pensions majorées dès l'échéance du 1^{er} septembre.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Vanrullen et a décidé de demander la discussion immédiate du projet de loi.

La commission a ensuite désigné M. Vanrullen comme rapporteur du projet de loi relatif à l'aménagement de la Durance (n° 548, année 1954).

Enfin, elle a décidé de demander les pouvoirs d'enquête sur l'exploitation du puits de La Clarence par les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 31 août 1954. — *Présidence de M. Chochoy, président.* —

La commission a retenu les candidatures de MM. Chochoy, Boutonnat, Lemaitre et Malécot comme membres de la mission d'information qui se rendra en Italie au mois d'octobre. M. Chazette a été désigné comme suppléant.

M. Marrane a été chargé de rapporter pour avis le projet de loi portant aménagement de la Durance (n° 548, année 1954).

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 31 août 1954. — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 547, année 1954) tendant à la revalorisation des indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qu'elle a chargé M. Tharradin de rapporter.

Elle a entendu un exposé de M. Netter, directeur adjoint de la Sécurité Sociale, qui lui a suggéré d'apporter au texte un certain nombre de précisions. Ensuite, M. Marcais, Président de la Fédération nationale des Mutilés du travail, lui a fait part des observations de cette organisation et a conclu en demandant le vote rapide de ce projet, tout en soulignant qu'il s'agissait d'un texte de compromis.

La commission a décidé de demander la discussion immédiate d'un projet techniquement amendé.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Jeudi 2 septembre 1954. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu un exposé de M. Paul Bernard, membre du Conseil économique et représentant les Français d'Indochine au sein de cette Assemblée — sur les « cartes » politiques et surtout économiques qui restent entre les mains de la France après les récents accords de Genève.

Des questions lui ont été posées par MM. Durand-Réville, Léo Hamon et le Président lui-même qui a rendu compte, enfin, des entretiens qu'il a eus avec le Général Ely, Haut-Commissaire de France en Indochine et M. Sainteny, délégué français au Nord-Vietnam.